

# Éxonération des droits d'inscription (rentrée 2017/2018)



**Vous êtes étudiant et vous souhaitez effectuer une demande d'exonération de vos frais d'inscription ? Profitez d'un coup de pouce pour démarrer sereinement la rentrée universitaire 2017-2018.**

## Date(s)

A partir du 21 avril

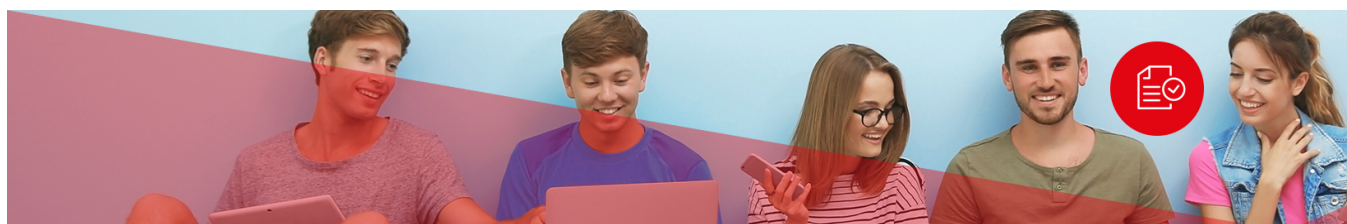


**Ne concerne que les inscriptions aux DIPLÔMES NATIONAUX**

Des exonérations peuvent être accordées aux étudiants qui en font la demande en raison de leur situation personnelle.

Vous pouvez vérifier votre éligibilité et effectuer directement EN LIGNE votre demande d'exonération des droits d'inscription sur la page dédiée :

<http://suio.parisnanterre.fr/accompagnement-et-aides/exoneration-des-droits-d-inscription/>



Mis à jour le 11 septembre 2017

<https://etudiants.parisnanterre.fr/exoneration-des-droits-d-inscription-rentree-2017-2018--540248.kjsp?RH=1378219>